

Cher Monsieur,

Notre pays traverse une crise budgétaire d'une ampleur inédite. Cette crise signe la fin d'une époque qui, depuis un demi-siècle, voit la France s'endetter lourdement, au mépris du destin de nos enfants et de notre capacité à investir pour l'avenir.

Le Gouvernement est confronté à un niveau de déficit insoutenable qu'il doit contenir d'urgence. Un prélèvement sur les moyens des collectivités locales a été décidé ; il se chiffre à un effort de 40 millions d'euros pour la Région en 2025. A cette première restriction budgétaire s'en ajoute une deuxième : les recettes de la Région, qui sont indexées sur la consommation française, reculent brutalement. Nous sommes dans l'obligation de réduire nos dépenses de 100 millions d'euros.

C'est un effort sans précédent dans l'histoire de notre collectivité, qui nous impose de nous recentrer sur nos compétences obligatoires et nos priorités stratégiques. C'est un effort que nous avons choisi de concentrer sur nos dépenses de fonctionnement, afin de préserver nos capacités d'investissement, notamment en direction de nos politiques en faveur de l'emploi, de notre jeunesse ou des transitions majeures à l'œuvre dans notre économie.

Dans ces conditions difficiles et inédites, nous nous trouvons dans l'obligation de réviser et de prioriser l'ensemble de nos politiques publiques, mais aussi de renoncer à la plupart de nos partenariats, dont, malheureusement, la subvention aux Printemps Théâtraux.

J'ai parfaitement conscience de l'impact de cette décision et de la déception qu'elle peut susciter, mais je veux que vous compreniez que nous n'avons pas d'autre choix dans le contexte budgétaire très dégradé où se trouve notre pays.

Comptant sur votre compréhension, je vous prie de croire, Cher Monsieur, à l'expression de ma considération distinguée.

Signé électroniquement, le 22/11/2024  
Par Andre MARTIN  
A NANTES (44966), FR

Pour la Présidente du Conseil régional et par  
délégation  
Le Vice-Président du Conseil régional  
Jeunesse, emploi, formations, lycée et  
orientation

